



Tarifs des honoraires – T.V.A incluse

Ventes

(Honoraires calculés sur le prix de vente à la charge de l'acquéreur).

- Jusqu'à 99 999 € : 7 % (avec un minimum de 5000€)
- Tranche de 100 000 € à 149 999 € : 6 %
- Tranche de 150 000 € à 199 999 € : 5,3 %
- Tranche de 200 000 € à 299 999 € : 5 %
- Tranche de 300 000 € à 500 000 € : 4.5 %
- Au-delà de 500 000 € : 3.5 %

Gestion – Administration de biens

(Honoraires calculés sur prix brut, à la charge du propriétaire).

- A titre de location saisonnière : 7,224 %
- A titre professionnel ou d'habitation : 7,50 %

Locations saisonnières

(Honoraires calculés sur prix brut).

- A titre de location saisonnière : 15 %
- Frais de dossier : 45 €

Médiateur : Service de Médiation de la consommation :

MEDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE –
www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr –
mediation@vivons-mieux-ensemble.fr –
465 avenue de la Libération 54000 NANCY